

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 05 février 2026

Date de la convocation : ..... 30/01/2026

Date d'affichage convocation : ..... 30/01/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>21</b>	<b>4</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2026-02-08**

**Clôture de l'Autorisation  
d'Engagement / Crédits de Paiement  
(AE/CP) 2020-11-148 relative à la  
collecte des déchets en colonnes  
d'apport volontaire – Opération 204 –  
Budget principal**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le cinq février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président, en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Claude BERNARD – Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Maguelone CHAREYRE - Robert CRAUSTE – Jean-Paul CUBILIER – Michel DE NAYS CANDAU - Christine DUCHANGE - Thierry FELINE - Arnaud FOUREL - Françoise LAUTREC - Florent MARTINEZ - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Olivier PENIN - Laure PERRIGAULT-LAUNAY - Corinne PIMIENTO - Josiane ROSIER-DUFOND - Lucien TOPIE - Patricia VAN DER LINDE - Régis VIANET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Charly CRESPE pour Mme Corinne PIMIENTO - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Françoise LAUTREC – M. Gilles TRAULLET pour M. Arnaud FOUREL - Mme Chantal VILLANUEVA pour M. Lucien TOPIE.

Absents excusés : M. Alain BAILLIEU – M. Cédric BONATO – M. Jean-Claude CAMPOS - Mme Françoise DUGARET – Mme Arlette FOURNIER - Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC – Mme Maryline POUGENC.

Secrétaire de séance : Mme Maguelone CHAREYRE.

M. Claude BERNARD, Vice-président, expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue, notamment sa compétence en matière de « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », et de « protection et de mise en valeur de l'environnement »,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n°2020-11-148 du Conseil communautaire du 5 Novembre 2020 relative à l'adoption de l'« Autorisation d'engagement / crédit de paiement (AECP) relative à la collecte des déchets en colonnes d'apport volontaire - budget Principal », et ses révisions :
  - Vu la délibération n°2022-12-151 du Conseil communautaire du 15 décembre 2022,
  - Vu la délibération n°2023-12-136 du Conseil communautaire du 14 décembre 2023,
  - Vu la délibération n°2024-11-117 du Conseil communautaire du 28 Novembre 2024,
  - Vu la délibération n°2025-03-34 du Conseil communautaire du 27 Mars 2025,
  - Vu la délibération n°2025-09-144 du Conseil communautaire du 25 septembre 2025.

Considérant que le marché lié à cette autorisation est terminé et que l'ensemble des situations financières sont désormais acquittées pour un montant total de 2 470 371.63€ TTC.

La clôture de l'autorisation d'engagement est arrêtée aux montants suivants :

Montant initial de l'autorisation :	<b>1 800 000,00€ TTC</b>
Montant Global de l'autorisation clôturée :	<b>2 470 371.63€ TTC</b>
CP 2021 :	288 485.20€ TTC
CP 2022 :	441 162.59€ TTC
CP 2023 :	513 124.43€ TTC
CP 2024 :	559 450.37€ TTC
CP 2025 :	668 149.04€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De clôturer l'Autorisation d'engagement/ Crédits de Paiement (AE/CP) pour la collecte des déchets en colonnes d'apport volontaire –Budget principal ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 06 février 2026,**

**Le Président,  
Docteur Robert CRAUSTE**